



Saint-Vulbas, le 13 novembre 2008

Cher client,

Les premières échéances du nouveau règlement européen REACH approchent. Aussi est-il important de faire un point sur le suivi de REACH par notre groupe de travail et notamment de vous assurer que nos produits répondent aux exigences de ce règlement.

Par le biais d'organismes professionnels (AFISE, UIC, ...), nous suivons de près l'actualité de cette réglementation.

Avant le 30 novembre 2008, date de la fin de période transitoire, l'ensemble des entités juridiques du Groupe ORAPI aura pré-enregistré les substances fabriquées dans ses usines et les substances utilisées stratégiques.

Aussi, chacun de nos fournisseurs fait l'objet d'un suivi afin de garantir la pérennité de nos approvisionnements en matière première à cette date. A noter que la liste des substances pré-enregistrées disponible sur le site de l'ECHA est un outil supplémentaire de vérification.

REACH prévoit également que certaines substances ne pourront être utilisées que sous certaines conditions. Une liste de 15 substances candidates à ce statut de Substances of Very High Concern a été publiée sur le site de ECHA. Nous travaillons étroitement avec nos fournisseurs afin de vous assurer que l'ensemble de nos produits et articles est exempt de ces substances.

Le Groupe ORAPI souhaite une nouvelle fois vous garantir de sa totale implication dans le processus REACH et vous assurer de la pérennité et de la technicité des produits du Groupe ORAPI. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de l'avancement des différentes actions menées par notre cellule REACH.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez recevoir nos meilleures salutations.


Cécile SOUBEYRAND
ORAPI
laboratoire@orapi.com